

**LISTE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à 19h30 le Conseil Municipal de TOUSSIEU régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la Salle du Conseil, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude HUMBERT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **20/05/2026**

Présents : C. HUMBERT - L. DUBOISSET – S. LEROY -
J. MARTINS - C. BREANT – M. BERNET - F. HUMBERT –
J-P MAROT - K. CROUZET - C. MALFREYT - S. POUPET - L. LOPEZ - M. DRUNET - S. ARNAUD – X.P. ROLLAND
- M. GORD – L. ROSELLI-S. BENANE - S. TARDY – Z. RIBOUD YÜREKLI - F. MERCIER

Absent(e)s excusé(s) : O. ROUX - P. ACHACHE

Pouvoir(s) : O. ROUX à LEROY S.
P. ACHACHE à MAROT J-P

Secrétaire(s) de séance : Mathilde GORD

Rapporteur : C. HUMBERT

Nombre de conseillers en exercice : 23 - **Présents** : 21 - **Votants** : 23

Délibération - N° 26-04-01

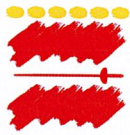
Tarifs activités périscolaires et extrascolaires à compter du 1^{er} septembre 2026

Après en avoir délibéré, *l'unanimité* ;

Le Conseil Municipal fixe les tarifs applicables pour les services périscolaires et extrascolaires à compter **du 1^{er} septembre 2026** comme suit :

Tarifs des garderies périscolaires

Tranche QF	Résidents	Extérieurs
< 800	2.70 € / matin 3.90 € / soir	3.10 € / matin 4.50 € / soir
801—1000	2.90€ /matin 4.10 € /soir	4.20 € /matin 4.70 € / soir
> 1000	3.00 € /matin 4.30 € /soir	4.70 € / matin 5.20 € / soir



TOUSSIEU

Tarifs des mercredis – Accueil Collectif de Mineurs « PLANETE SOURIRES »

Tranche QF	Résidents	PAI Résidents	Extérieurs	PAI Extérieurs
< 800	8.30 € / matin 10.40 € / jour	6.60 € / matin 8.70 € / jour	17.00 € / matin 20.10€ / jour	13.20 € / matin 16.30€ / jour
801—1000	12.80 € / matin 14.90 € / jour	10.10 € / matin 12.20 € / jour	18.00 € / matin 21.20 € / jour	14.20 € / matin 17.40 € / jour
> 1000	15.90 € / matin 18.00 € / jour	12.00 € / matin 14.50 € / jour	19.10 € / matin 22.20 € / jour	15.30 € / matin 18.40 € / jour

Tarifs des vacances scolaires – Accueil Collectif de Mineurs « PLANETE SOURIRES »

Tranche QF	Résidents	PAI Résidents	Extérieurs	PAI Extérieurs
< 800	10.40 € / jour	8.70 € / jour	20.10 € / jour	16.30 € / jour
801—1000	14.90 € / jour	12.20 € / jour	21.20 € / jour	17.40 € / jour
> 1000	18.00 € / jour	14.50 € / jour	22.20 € / jour	18.40 € / jour

Tarif de la cotisation annuelle familiale : 10€

Tarifs des études surveillées

ÉTUDES 17H30 - durée 1h00

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

De 16h30 à 17h30 :

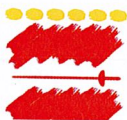
- 2.50€ / enfant résident
- 3.50€ / enfant extérieur

ÉTUDES 18H00 - durée 1h30

Lundi, mardi et jeudi

De 16h30 à 18h00 :

- 3.00 € / enfant résident
- 4.00 € / enfant extérieur



Délibération - N° 26-04-02

Tarifs repas restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2026

Après en avoir délibéré, *l'unanimité* ;

Le Conseil Municipal fixe le tarif applicable pour le repas du restaurant scolaire à compter du **1^{er} septembre 2026** comme suit :

Tarifs du restaurant scolaire

Tarifs résidents : 3.90 € (Quotient Familial < ou = 800)
 4.90 € (Quotient Familial > 800)

Tarifs extérieurs : 6.00 €

Tarif PAI (enfants apportant leur repas) : 1.60 €

Délibération - N° 26-04-03

Mise à jour du règlement financier et contrat de prélèvement automatique relatif au paiement des factures du restaurant scolaire et des activités périscolaires et extrascolaires à compter du 01/09/2026

Après en avoir délibéré, *l'unanimité* ;

Le conseil municipal,

- ABROGE la délibération 2014-08-07 en date 20/06/2014
- AUTORISE la mise à jour du règlement financier valant contrat de prélèvement automatique pour les services restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire (accueil collectif de mineurs), applicable à compter du 1^{er} septembre 2026

Délibération - N° 26-04-04

Règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires

Après en avoir délibéré, *l'unanimité* ;

Le conseil municipal,

- ADOPTE le règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires applicable à compter du 1^{er} septembre 2026.

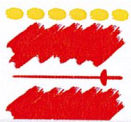
Délibération - N° 26-04-05

Règlement intérieur du restaurant scolaire

Après en avoir délibéré, *l'unanimité* ;

Le conseil municipal,

- ADOPTE le règlement intérieur du restaurant scolaires applicable à partir du 1^{er} septembre 2026.



Délibération - N° 26-04-06

Subvention exceptionnelle Association des Amis des Allobroges – kermesse thématique

Après en avoir délibéré, *l'unanimité* ;
Le conseil municipal,

- AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € à l'Association des Amis des Allobroges pour l'organisation de la kermesse thématique annuelle.

Délibération - N° 26-04-07

Convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact LA POSTE AGENCE COMMUNALE (LAPC)

Après en avoir délibéré, *l'unanimité* ;
Le conseil municipal,

⇒ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec LA POSTE telle que définie ci-dessus.

Délibération - N° 26-04-08

Compte Financier Unique (CFU) 2025 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire, en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant quitté la présidence du Conseil Municipal en préalable à la présente délibération, Madame HUMBERT est désignée par l'assemblée pour assumer ladite présidence et invite le Conseil Municipal à approuver le compte financier unique relatif à l'exercice 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Présents : 20 - Votants : 22

Après en avoir délibéré, *l'unanimité* ;
Le conseil municipal,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 ASSAINISSEMENT pour un résultat cumulé de 144 308.14€ en section d'investissement et de 69 080.75€ en section d'exploitation
- CONSTATE les identités de valeurs des données issues des écritures de l'ordonnateur et du comptable relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Délibération - N° 26-04-09

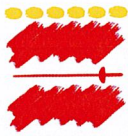
Affectation du résultat 2025 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire reprend part à la séance

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Présents : 21 - Votants : 23

Après en avoir délibéré, *l'unanimité* ;
Le conseil municipal,

⇒ DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
Report en exploitation R002 = 69 080,75€



Délibération - N° 26-04-10

Budget supplémentaire ASSAINISSEMENT 2026

Monsieur le Maire énumère au Conseil Municipal les montants des sections d'investissement et de d'exploitation chapitre par chapitre prévus au budget supplémentaire ASSAINISSEMENT 2026.

Le montant d'augmentation des crédits de la section d'investissement s'équilibre à 150 532,80 euros et celui de la section d'exploitation s'équilibre à 69 080,75 euros.

Après en avoir délibéré, *l'unanimité* ;

Le conseil municipal,

⇒ Adopte le budget supplémentaire ASSAINISSEMENT 2026 tel que présenté ci-dessus.

Délibération - N° 26-04-11

Compte Financier Unique (CFU) 2025 EAU

Monsieur le Maire, en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant quitté la présidence du Conseil Municipal en préalable à la présente délibération, Madame HUMBERT est désignée par l'assemblée pour assumer ladite présidence et invite le Conseil Municipal à approuver le compte financier unique relatif à l'exercice 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 23

- Présents : 20

- Votants : 22

Après en avoir délibéré, *l'unanimité* ;

Le conseil municipal,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 EAU pour un résultat cumulé de 70 430.10€ en section d'investissement et de 63 566.19€ en section d'exploitation
- CONSTATE les identités de valeurs des données issues des écritures de l'ordonnateur et du comptable relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débiteurs et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Délibération - N° 26-04-12

Affectation du résultat 2025 EAU

Monsieur le Maire reprend part à la séance

Nombre de conseillers en exercice : 23

- Présents : 21

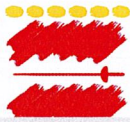
- Votants : 23

Après en avoir délibéré, *l'unanimité* ;

Le conseil municipal,

⇒ DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Report en exploitation R002 = 63 566,19 €



Délibération - N° 26-04-13

Budget supplémentaire EAU 2026

Monsieur le Maire énumère au Conseil Municipal les montants des sections d'investissement et d'exploitation chapitre par chapitre prévus au budget supplémentaire EAU 2026.

Le montant d'augmentation des crédits de la section d'investissement s'équilibre à **74 227,36 euros** et celui de la section d'exploitation s'équilibre à **63 566,19 euros**.

Après en avoir délibéré, *l'unanimité* ;

Le conseil municipal,

⇒ Adopte le budget supplémentaire EAU 2026 tel que présenté ci-dessus.

Délibération - N° 26-04-14

Compte Financier Unique (CFU) 2025 COMMUNE

Monsieur le Maire, en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant quitté la présidence du Conseil Municipal en préalable à la présente délibération, Madame HUMBERT est désignée par l'assemblée pour assumer ladite présidence et invite le Conseil Municipal à approuver le compte financier unique relatif à l'exercice 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 23

- Présents : 20

- Votants : 22

Après en avoir délibéré, *l'unanimité* ;

Le conseil municipal,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 COMMUNE pour un résultat cumulé de 707 949.18€ en section d'investissement et de 1 224 818.64€ en section d'exploitation
- CONSTATE les identités de valeurs des données issues des écritures de l'ordonnateur et du comptable relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débite et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Délibération - N° 26-04-15

Affectation du résultat 2025 COMMUNE

Monsieur le Maire reprend part à la séance

Nombre de conseillers en exercice : 23

- Présents : 21

- Votants : 23

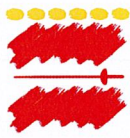
Après en avoir délibéré, *l'unanimité* ;

Le conseil municipal,

⇒ DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Report en fonctionnement R002 = 516 869,46 €

Affectation en investissement au 1068 = 707 949,18 €



Délibération - N° 26-04-16

Budget supplémentaire COMMUNE 2026

Monsieur le Maire énumère au Conseil Municipal les montants des sections d'investissement et de fonctionnement chapitre par chapitre prévus au budget supplémentaire COMMUNE 2026.

Le montant d'augmentation des crédits de la section d'investissement s'équilibre à **1 847 647,00 €** et celui de la section de fonctionnement s'équilibre à **810 316,26 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ Adopte le Budget supplémentaire COMMUNE 2026 tel que présenté ci-dessus

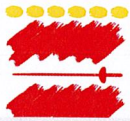
Délibération - N° 26-04-17

Renonciation à 6 mois de loyers pour le bail de la boulangerie

Après en avoir délibéré, *l'unanimité* ;

Le conseil municipal,

- ACCEPTE la demande du repreneur FOURNIL DE TOUSSIEU,
- RENONCE à la recette des loyers commerciaux issus du bail du local au 8 place de la Mairie pour six mois à compter de la date de reprise d'exploitation du fonds de commerce par la société FOURNIL DE TOUSSIEU, soit $475,97 \text{ €} \times 6 = 2\,855,82 \text{ €}$
- AUTORISE le Maire à ne pas liquider et mandater les titres relatifs auxdits loyers pour six mois à compter de la reprise d'exploitation du fonds de commerce.



TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISE

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation des jurés après tirage au sort :

Ordre du tirage	N° d'électeur	NOM Prénom
1	206	BROCHIER Bertrand Bruno
2	1106	CAVAGNA Fabien Frédéric
3	444	DUVILLARD Yves François Marie
4	1134	RAMIREZ MARTINEZ Metzli
5	820	ROGLIARDO Fabien Claude
6	585	GROLEAS Frédérique Mireille

Clôture de séance : 20H19

Le Maire,

Claude HUMBERT

AFFICHÉ le 01/06/2026

